



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le douze du mois de novembre à 19h30, le conseil municipal de la commune de Cluny, dûment convoqué le 6 novembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri BONIAU, Maire.

M. le Maire procède à l'appel nominal des conseillers.

PRÉSENTS :

Henri BONIAU – Bernard ROULON – Liliane POMMIER– Claude TAIEB – Mathilde RAVAUX Bruno COMBROUZE - Colette ROLLAND - Patrick RAFFIN - Agnès LAURIOT - Michelle TERRAZ Maurice GAUDINET - Didier DELHOMME - Jean-Yves RENON - Héléna BOITTIN - Claire MATRAT Jean-François LAURENT - Véronique PETIT-SOARES - Sylvie CHEVRIER - Jean-Luc DELPEUCH Elisabeth LEMONON - Claude GRILLET– Frédérique MARBACH - Paul GALLAND

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR

Sylvie VOUILLON	à Bruno COMBROUZE
Jean-Philippe GUILLOUX	à Héléna BOITTIN
Edith JANIN-PERRAUDIN	à Paul GALLAND

Absent (s)

Alain GAILLARD

Le quorum étant atteint, monsieur le maire ouvre la séance à 19h30.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, monsieur le maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par Madame Véronique PETIT SOARES. Celle-ci est ainsi nommée secrétaire de séance.

PRESENTATION DE L'ENQUETE DE STATIONNEMENT

Suite à l'enquête de stationnement demandée par la Ville à la société APMS, Monsieur le Maire a invité Monsieur Jean-Laurent DIRX afin de nous présenter le résultat de cette étude. (Vous trouverez en annexe le power point retraçant la présentation, état des lieux et pistes identifiées.

Une des conclusions est que nous pouvons trouver des places disponibles de parking à toutes les entrées de la ville à tout moment et en particulier aux heures de pointe.

P. GALLAND incite les habitants à utiliser les places libres qui ne sont pas en hyper centre. Il dit que cette étude est une bonne chose mais qu'il faut en débattre.

M. le Maire reformule les principales conclusions de l'étude. Il y a globalement une offre de places disponibles supérieure à la demande. Il note néanmoins un déficit à quelques points stratégiques comme la zone des écoles, notamment Marie-Curie, Tilleuls et récollets ainsi que la zone Hôpital, Maison de Santé. L'étude montre également que nos places de parking gagneraient, avec une meilleure gestion d'une part et avec un meilleur contrôle de notre Police Municipale.

L'étude fait d'ores et déjà apparaître un certain nombre de choix sans regrets comme le passage à une zone 20 minutes dans la rue Principale et annexes. Cette solution reçoit le soutien des commerçants. Deux autres points à traiter apparaissent : ne pas avoir 2 systèmes différents, gratuit et payant sur la zone PRADO/Poste, et trouver une solution rapide pour éviter les voitures ventouses rue Anne-Marie Javouhey qui perturbent fortement le fonctionnement des écoles.

J.L. DELPEUCH indique qu'une réglementation est à revoir pour le centre ville avec une adaptation de tarifs sans pour autant faire cher afin d'inciter les personnes qui ne bougent pas. Il fait part également du problème de la résidence étudiante de l'ENSAM qui neutralise beaucoup de places et qu'il faudrait inciter les étudiants à utiliser le 2^{ème} parking du Prado.

M. le Maire fait la remarque qu'aucune voiture d'élèves ne rentre dans l'enceinte de l'ENSAM alors que l'école à une capacité foncière libérée et que cela mériterait d'être revu.

Afin de pouvoir travailler sur le diagnostic et trouver des solutions, M. le Maire demande de se retrouver en Commission élargie qu'il précisera plus loin.

Il remercie Monsieur DIRX pour son intervention et lui demande de nous fournir le power point de l'étude afin de pouvoir le diffuser largement, notamment aux commerçants.

POINTS D'INFORMATION GÉNÉRALE

- Le 16/10 : Petit déjeuner de l'entrepreneuriat avec la présentation du FABLAB.
- Les 16 et 17/10 : M. le Maire informe qu'il a participé au 2^{ème} Salon du Tourisme de MOISSAC. Deux constats, l'utilisation des tablettes numériques pour mettre en valeur l'existant et faciliter la visite et le danger de l'essoufflement de ce style de manifestation. MOISSAC apparaissait la suite naturelle à l'initiative de CLUNY. Les déplacements ont rebuté certains pays dont l'Allemagne.
- Le 26/10 : Inauguration de la 4G par Orange.
- Le 02/11 : Visite de François PATRIAT à la halle bois de l'ENSAM.
- Le 15/11 : Le fonds de dotation de la Maison des Dragons a organisé une soirée gratuite pour remercier ceux qui ont voté lors de l'émission de France 2.
- Le 07/11 : Foire de la Saint Martin. Une très grande réussite. Un très grand cru.
- Du 20 au 29 novembre : Semaine européenne de réduction des déchets en partenariat avec le SIRTOM contre le gaspillage alimentaire. Une opération sera effectuée avec API Service de restauration collective au sein des 2 restaurants scolaires.
- Cluny intéresse les candidats aux Régionales. François SAUVADET est venu à Cluny ce jour sur le thème du patrimoine et de l'enseignement supérieur.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2015

Il est remarqué 2 erreurs ou oublis qui sont rectifiés, à savoir :

Page 4 Côte Communauté de Communes, Et Charles DECONFIN.

Page 9 il faut lire M. GAUDINET préciseavec un seuil mini de 80 000 € et un seuil maxi de 350 000 €

Le procès-verbal du 14 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

DÉCISIONS DU MAIRE

N° 2015-37

Passation d'un marché de prestation de services pour « prestations d'exploitation et de maintenance de la station d'épuration et de 5 postes de relevage » avec la Société SUEZ LYONNAISE DES EAUX pour un montant annuel de 42 094.14 € TTC.

N° 2015-38

Passation d'un marché de fournitures et de services pour « l'élagage et l'entretien de plantations d'alignement » avec la Société POTHIER ELAGAGE. Les prestations seront rémunérées par application des quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires. (6 690.00 € HT).

P. GALLAND remarque que la volonté de privatiser, comme pour ces 2 prises de décisions, enlève des missions au personnel municipal. De plus, il y aura de moins en moins de personnes habilitées lorsqu'il faudra, par exemple, enlever des petites branches sur la voirie, le personnel ne pourra pas le faire et là les entreprises prendront le prix fort.

Concernant l'assainissement il indique qu'il n'est pas sur que la ville soit bénéficiaire avec le coût de 42 000 €.

J.L. DELPEUCH partage cet avis.

M. le Maire fait part que cela résulte d'un retour d'expérience suffisant de plusieurs dysfonctionnement et que l'on a une sécurité de fonctionnement en agissant ainsi. Nous le faisons déjà pour le marquage au sol donc on l'a repris pour l'élagage. On libère ainsi 1 mois et demi de travaux pour nos agents.

Acte est donné à M. le Maire de cette communication.

ADMINISTRATION GENERALE

1 – Groupement d’achats d’électricité et services associés entre la Ville et le CCAS – convention constitutive de groupement de commandes.

Le marché de l’électricité est ouvert à la concurrence depuis le 1^{er} juillet 2004 pour l’ensemble des consommateurs professionnels (entreprises et collectivités). Cette ouverture s’est élargie au 1^{er} juillet 2007 à l’ensemble des consommateurs. Aujourd’hui, conformément à l’article L 331-1 du code de l’énergie, l’ensemble des consommateurs d’électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s’affranchir du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

De plus, l’article 25 de la loi N° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation prévoit la fin des tarifs réglementés de vente d’électricité au 31 décembre 2015 pour les consommateurs non domestiques dont le niveau de puissance souscrite est supérieur à 36 kVA pour chaque site.

Pour la Ville de CLUNY, 7 sites sont concernés.

Pour le CCAS 1 site est concerné.

Les personnes publiques, notamment les collectivités territoriales, doivent recourir aux procédures prévues par le Code des Marchés Publics (CMP) afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l’article L 331-4 du code de l’énergie.

La Ville de CLUNY et le CCAS souhaitent constituer un groupement de commande en vertu de l’article 8 du CMP afin de lancer un marché dont les conditions sont les suivantes :

1 – marché sous la forme d’une procédure adaptée.

2- Procédure d’une durée ferme de 3 ans avec date d’effet du contrat au 01/01/2016 (fin 31/12/2018).

P. GALLAND demande pourquoi ne pas avoir sollicité le SYDESL ou l’UGAP afin d’obtenir des tarifs plus intéressants.

M. le Maire dit que pour les petites communes c’est intéressant mais qu’avec la dimension de Cluny on a tout intérêt à lancer un Appel d’Offres particulier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix « pour » et 6 « contre » autorise l’adhésion de la Commune au groupement de commandes et M. le Maire à signer la convention afférente.

2 – Représentation de la commune auprès de différents organismes – modification

La ville de CLUNY est actuellement représentée au Conseil d’Administration du collège par une titulaire, Mme ROLLAND, et une suppléant, Mme MATRAT.

Mme ROLLAND souhaitant être remplacée, il est proposé de désigner M. DELHOMME en tant que représentant titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, a procédé à la désignation des représentants comme suit :

REPRESENTATION de la COMMUNE auprès de différents organismes		
Délégués représentant la municipalité	Nombre	TITULAIRES & SUPPLEANTS
Conseil d’Administration COLLEGE	1 Titulaire 1 suppléant	Didier DELHOMME Claire MATRAT

FINANCES

3 - Contributions scolaires demandées pour les élèves des Communes extérieures et participation versée à l'Ecole du Sacré Cœur (élémentaire)

Par délibération n° 2006-64 du 14 juin 2006, le Conseil municipal a décidé de retenir pour les participations scolaires à demander ou à verser la méthode de calcul suivante :

- ❖ prise en compte de toutes les dépenses de fonctionnement telles que réglementairement définies,
- ❖ prise en compte de l'effectif réel d'élèves par classe,

Il est rappelé également que le code de l'éducation dispose en son article L. 442-5 que les dépenses de fonctionnement des classes de l'enseignement privé sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. Ce texte fait obligation aux communes de verser aux écoles privées des participations financières calculées par parité avec les moyens qu'elles accordent aux écoles publiques. Cette obligation s'applique exclusivement pour les élèves qui résident dans la commune.

Aussi, au vu des résultats du compte administratif 2014, les coûts par élève sont de :

Ecoles concernées	Rappel : Nbre d'élèves 2014/2015	Rappel : Coût par élève en 2014	Coût par Etablissement C.A. 2014	Nbre d'élèves 2015/2016	Coût par élève 2015
Danielle GOUZE MITTERRAND	119	565.60 €	83 239.18 €	86	967.90 €
MARIE CURIE	134	528.87 €	54 436.94 €	127	428.64 €
Total cycle primaire	253	546.15 €	137 676.12 €	213	646.37 €
LES TILLEULS	80	1 579.85 €	98 103.26 €	76	1 290.83 €
LES PEUPLIERS	56	1 413.21 €	84 951.17 €	69	1 231.18 €
Total cycle maternel	136	1 511.23 €	183 054.43 €	145	1 262.44 €
Coût moyen	389	883.55 €	320 730.55 €	358	895.90 €

Ces propositions ont reçu un avis favorable à l'unanimité lors de la Commission Municipale en charge des Finances qui s'est réunie le 22 octobre dernier.

P. GALLAND s'interroge sur certains chiffres de l'école Marie-Curie par rapport à l'école DGM concernant les dépenses d'énergie.

M. le Maire demande à ce que ce point soit vérifié auprès du service « Finances »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- A « l'unanimité » décide de fixer le coût de la participation pour les élèves des communes extérieures à 895.90 €
- Par 22 voix « pour », 3 « contre » et 1 « abstention » décide de fixer le coût de la participation versée à l'école privée du Sacré Cœur, sous contrat, pour les enfants de Cluny scolarisés en cycle primaire, inscrits à la rentrée scolaire 2015/2016, dont les parents sont domiciliés à Cluny (payant la taxe d'habitation à Cluny) à 646.37 €.

4 – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N° 2

L'état d'exécution des budgets « VILLE » - « CAMPING » - « ASSAINISSEMENT » - « SALLE DE SPECTACLES » et « CLUNY SEJOUR » pour 2015 a fait apparaître la nécessité de procéder à des décisions modificatives comme ci-dessous

BUDGET PRINCIPAL – VILLE DE CLUNY

décision modificative

		Dépenses				Recettes			
		compte	nature	chapitre	montant	compte	nature	chapitre	montant
Section de Fonctionnement		611	prestations	011	-22 000,00				
		6458	CNAS	012	22 000,00	-	-		
		6818	intérêts	66	-1 600,00				
		6811	amortissements	042	31 150,00				
		6718	charges exc.	67	-8 000,00				
		6542	créances éteintes	65	1 000,00				
		022	dépenses imp.	-	-1 000,00				
		023	virement Inv.		-21 550,00				
				S/total		0,00			S/total
Section d'investissement		-				-			
		-				-			
		001	déficit reporté		-49,50	28.	amortissements	040	31 150,00
		1641	emprunts	16	1 600,00				
		1322	subv°	13	8 000,00				
		2315	travaux	23	49,50	021	virement du fonct.		-21 550,00
			S/total		9600			S/total	9600

BUDGET CAMPING – VILLE DE CLUNY

décision modificative

		Dépenses				Recettes			
		compte	nature	chapitre	montant	compte	nature	chapitre	montant
Section de Fonctionnement	-	-	-	-	-	-			
		673	titres annulés	67	-100,00				
		6541	créances NV	65	100,00				
				-					
		S/total			0,00	S/total			0,00
Section d'investissement	-					-			
	-					-			
			S/total			0	S/total		

BUDGET ASSAINISSEMENT– VILLE DE CLUNY

décision modificative

		Dépenses				Recettes			
		compte	nature	chapitre	montant	compte	nature	chapitre	montant
Section de Fonctionnement	-	-	-	-	-	-			
				-					
		S/total			0,00	S/total			0,00
Section d'investissement	-					-			
	-					-			
	001	déficit reporté			153,97				
	2315	travaux	23		-153,97				
		S/total			0	S/total			0

BUDGET SALLE SPECTACLE – VILLE DE CLUNY

décision modificative

		Dépenses				Recettes			
		compte	nature	chapitre	montant	compte	nature	chapitre	montant
Section de Fonctionnement		-	-	-	-	-			
		6811	amortissements	042	800,00				
		023	virement Inv.		-800,00				
				-					
			S/total		0,00			S/total	
Section d'investissement		-				-			
		-				-			
						28.	amortissements	040	800,00
						021	virement du fonct.		-800,00
			S/total		0			S/total	

BUDGET CLUNY SEJOUR- VILLE DE CLUNY

décision modificative

		Dépenses				Recettes			
		compte	nature	chapitre	montant	compte	nature	chapitre	montant
Section de Fonctionnement	-	-		-	-	-			
	6811	amortissements	042	40,00					
	023	virement Inv.		-40,00					
			-						
	S/total				0,00	S/total			
Section d'investissement	-				-				
	-				-				
					28.	amortissements	040	40,00	
					021	virement du fonct.		-40,00	
	S/total				0	S/total			

Ces propositions ont reçu un avis favorable à l'unanimité lors de la Commission Municipale en charge des Finances qui s'est réunie le 22 octobre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » approuve ces décisions modificatives.

5 - Admission en non valeur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les états des titres irrécouvrables transmis par Madame la Trésorière Principale de CLUNY,
VU l'avis favorable à l'unanimité des membres de la commission des Finances qui s'est réunie le 22 octobre 2015.

BUDGET VILLE

503.00 € au titre de l'année 2009
220.00 € au titre de l'année 2011
913.69 € au titre de l'année 2012
679.90 € au titre de l'année 2013
92.29 € au titre de l'année 2014
Soit un total de 2 408.88 €

BUDGET CAMPING

89.75 € au titre de l'année 2012
Soit un total de 89.75 €

BUDGET EAU

197.55 € au titre de l'année 2009
2 544.62 € au titre de l'année 2010
2 052.60 € au titre de l'année 2011
1 637.19 € au titre de l'année 2012
1 658.42 € au titre de l'année 2013
197.60 € au titre de l'année 2014
Soit un total de 8 287.98 €

A « l'unanimité », le Conseil Municipal admet en non valeur les titres de recettes suivant les montants ci-dessus.

6 – Piscine –utilisation par les scolaire - Tarif 2015

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 30/11/95, il avait été adopté les règles de répartition des charges de fonctionnement de la piscine dans le cadre de l'utilisation par les scolaires. Au vu du bilan financier 2014 et de la fréquentation de la piscine, le coût de l'entrée / élève s'établirait ainsi :

A= Coût fonctionnement hors emprunt (salaires+ fluides+ entretien) 2014 = 104 359.74

B= Nbre heures fonctionnement en 2015 = **485,5 h**

C= Coût horaire fonctionnement en 2015 = A/B = 214.95 €

D= Nbre heures utilisation scolaires 2015 = **42**

E= Coût piscine/scolaires = C x D = 9 027,90 €

F= Nbre entrées scolaires = **1365** (Com de Com) et **192** (Bourgvilain) = **1557**

G= Prix moyen d'une entrée scolaire = E /F = 5.80 €

Formule= $\frac{A}{B} = C \times D = E$ et $\frac{E}{F} = G$
--

Ces propositions ont reçu un avis favorable à l'unanimité lors de la Commission Municipale en charge des Finances qui s'est réunie le 22 octobre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » autorise M. le Maire à répercuter ce tarif :

- *Après de la communauté de communes pour les enfants scolarisés dans les écoles des communes adhérentes soit un montant de 7 917.00€*
- *Après des communes de Bourgvilain = 1 113.60 €*

Soit un montant total de: 9 030.60 Euros TTC

INTERCOMMUNALITE

7 - Schéma départemental de Coopération Intercommunale. Avis du conseil municipal.

Par courrier en date du 14-10-2015, M. le Préfet a transmis le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) élaboré en application de la loi NOTRe (7août 2015) et présenté en Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 12-10-2015.

M. le Maire indique que le conseil municipal a deux mois pour délibérer sur ce schéma, faute de quoi son avis sera réputé favorable.

Le projet de périmètre de la future CC du Clunisois comprend les 36 communes actuelles, plus 8 communes représentant 1397 habitants, issues de la dissolution de la CC "Entre la Grosne et le Mont-Saint-Vincent".

M. le Maire constate que ce projet méconnaît le fait que, depuis les années 1990, une synergie entre les anciens cantons de Saint-Gengoux-le-National, Cluny, Matour et Tramayes s'était constituée dans le cadre d'un "pays d'accueil", puis dans une Charte Intercommunale regroupant les cantons de Cluny, Matour et Tramayes qui a été le cadre d'action du programme "Leader". L'esprit de la loi NOTRe est la constitution d'intercommunalités fortes, à l'échelle de tout un bassin de vie, pour pouvoir exercer les compétences importantes qui leur seront dévolues obligatoirement à partir de 2017 (développement économique, accueil des gens du voyage, urbanisme, gestions des milieux aquatiques et prévention des inondations, eau potable, assainissement collectif et non collectif).

La CC du Clunisois exerce déjà les compétences "collecte et traitement des déchets ménagers" et "assainissement non collectif" au sein de syndicats mixtes regroupant les CC de Matour et de Tramayes. La logique aurait voulu que le périmètre de la future CC coïncide avec le périmètre de ces syndicats.

M. le Maire a écrit à Monsieur le Préfet en insistant sur le côté énergivore d'une démarche pas à pas, alors que l'avenir en Saône et Loire se réduira à 8 à 9 intercos. En effet, M. le Maire, J.L. DELPEUCH et P. GALLAND sont unanimes de dire qu'il est dommage que Monsieur le Préfet n'étende pas directement le périmètre, actuellement à 15 000 habitants alors que dans un avenir proche on demandera aux Communautés de Communes d'augmenter encore le seuil à 20 000 hbts.

M. le Maire demande donc de donner un avis défavorable au projet d'extension, indiquant que ce schéma donne un sentiment d'inachevé.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » :

- *considère que le périmètre proposé méconnaît la logique de bassin de vie et ne permettra pas le renforcement de la solidarité financière et territoriale entre les communes*
- *demande que les CC du Clunisois, de Matour et sa région et du Mâconnais-Charolais soient réunies dans une seule et même communauté, à laquelle viendraient s'ajouter les communes de l'ancien canton de Saint-Gengoux-le-National issues de la dissolution de la CC "Entre la Grosne et le Mont-Saint-Vincent*
En conséquence, émet un avis défavorable au projet de périmètre proposé par le SDCI.

VIE ASSOCIATIVE

8 – Subventions 2015 aux associations

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 8 juillet dernier, le Conseil Municipal a procédé au vote des subventions 2015 aux associations.

L'ALECC avait vu sa subvention ajournée.

Après réexamen des différentes ressources et du nombre d'adhérents, il est proposé de lui verser une subvention de 2 500 €.

J.L. DELPEUCH indique que la subvention pour « La Marelle » avait aussi été ajournée.

M. le Maire dit qu'il a reçu une relance et que cela sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » autorise M. le Maire verser à l'ALECC une subvention de 2 500.00 €.

9 - Attribution d'une subvention exceptionnelle.

Pour les 50 ans du club, l'Association ALLIANCE DOJO a organisé le 27 juin 2015 une manifestation. Elle a sollicité à cet effet une subvention exceptionnelle.

Il est proposé de lui attribuer une subvention de 500 €.

P. GALLAND demande la relation qu'il y a entre le Judo Club de Cluny et Alliance DOJO 71. Il s'inquiète que la subvention ne soit pas reversée au Judo Club.

M. le Maire indique qu'il va s'assurer que cela ira bien au Judo Club de Cluny.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » vote favorablement pour le versement d'une aide sous forme de subvention exceptionnelle à cette manifestation sportive d'un montant de 500 €.

10 - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux par l'association « Si On Dansait » saison 2015-2016

Par délibération n°2015-74 du 14 octobre dernier, le Conseil Municipal a établi une convention pour l'occupation de la grande salle des Griottons pour la saison 2015-2016 à l'association « Si On Dansait ».

Au vu du nombre décroissant de participants cette année, l'association souhaite pouvoir utiliser la salle d'évolution de l'école des Tilleuls à compter du 03 novembre 2015.

- I - Objet de la convention :
 - Occupation de la salle d'évolution des Tilleuls ainsi que les sanitaires
- II - Période et heures de location :
 - Cours de zumba par Karine DEBBEBE les mardis de 19h30 à 21h00
 - Cours de zumba par Sylvain MARTINEZ les vendredis de 19h30 à 21h30

Les autres points de la convention de la saison 2015-2016 demeurent inchangés.

L'association s'engage toujours à verser à la commune 1 € par séance et par adhérent, sur une période de 35 semaines environ, avec la production d'un état certifié par le comptable de celle-ci.

La commune se réserve toujours le droit d'annuler le prêt de la salle en cas de nécessité pour elle-même ou pour des événements particuliers soutenus ou en partenariat avec la commune.

P. GALLAND précise qu'initialement cette association avait une salle gratuite, mais dès lors qu'elle a vu son nombre d'adhérent augmenter elle a demandé à utiliser la salle des Griottons. Il demande donc pourquoi l'association n'a plus la gratuité.

P. RAFFIN lui indique que le régime de cette association est différent puisque se sont les adhérents qui règlent directement aux moniteurs.

P. GALLAND s'étonne car, du coup, cela s'apparente à une association fictive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité, valide l'avenant n°1 à la convention d'occupation de locaux par l'association « Si On Dansait » saison 2015-2016 sur les points ci-dessus et autorise M. le Maire à signer ce document.

CULTURE/PATRIMOINE

11 - Appel à projets des Musées de France – demandes de subvention

La DRAC de Bourgogne nous a informés, par courrier daté du 18 septembre et reçu en Mairie le 29 septembre, de l'ouverture d'un appel à projet des Musées de France pour l'année 2016.

Les projets à présenter devront s'inscrire dans un contexte territorial, en privilégiant la diversification de l'approche artistique et culturelle et le partenariat avec d'autres structures du territoire. Ils devront comporter un volet d'éducation artistique et culturelle clairement lisible et démontrer la mise en œuvre d'une véritable politique des publics sur le territoire.

Compte tenu de la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté au 1^{er} janvier 2016, les dossiers de demandes de subvention doivent être adressés au service musées de la DRAC de Bourgogne avant le 30 novembre.

M. le Maire fait part qu'il a demandé un projet et qu'on lui en a remis deux, un projet « Avant-nef » et un projet « Tables numériques » comme détaillé ci-après :

Projet « Avant-nef »

I Présentation du projet

Le projet intitulé « Avant-nef » que nous proposons à la candidature reprend plusieurs des axes d'interventions soumis par la DRAC dans leur présentation, à savoir :

- La valorisation du premier récolement décennal (2004-2015).
- Une opération d'inventaire et de récolement¹ des collections lapidaires du musée correspondant à cette partie de l'abbatiale Cluny III (fouilles de 1988-1989 + Pits Conant).
- La numérisation 3D d'une partie des collections pour un travail scientifique et pour une présentation au public.

Ce projet s'inscrit dans la suite immédiate du déménagement des collections lapidaires dans la nouvelle réserve « Cossu » et permettrait donc de valoriser rapidement cette dernière.

Le but de ce projet est de mener, ou tout du moins préparer une étude complète sur l'avant-nef de l'abbatiale. Cette dernière étant la partie la moins connue et la moins étudiée de l'ensemble abbatiale.

Ce projet permettra de disposer, pour l'avant nef, d'une base de données extrêmement complète et étendue. Chaque pièce ou fragment de l'avant nef posséderait une notice d'inventaire détaillée, une ou plusieurs photos et un modèle 3D. Cela donnerait la possibilité de faire de l'anastylose ou restauration virtuelle. Il sera possible sur un chapiteau ou une corniche par exemple de combler les manques, à condition que ces « compléments » soient bien visibles et puissent être remplacés par le modèle 3D de la pièce manquante.

A l'échelle de l'avant-nef, il serait aussi possible de replacer le fragment ou la pièce dans sa position originelle, grâce à un SIG 3D ou un logiciel de modélisation 3D.

Les études menées sur le lapidaire et le travail de numérisation 3D permettront de préparer ou de mener une grosse étude archéologique sur le bâti de cette partie de l'abbatiale et d'accroître considérablement nos connaissances sur l'abbaye et l'abbatiale. Cela donnera également l'opportunité de publier un ou plusieurs articles et de proposer une exposition au grand public, accompagnée d'un catalogue pour faire connaître Cluny et attirer des visiteurs.

II Solutions techniques envisagées

Deux solutions techniques complémentaires ont été retenues pour la mise en œuvre du projet :

- La photogrammétrie multi-images

La photogrammétrie multi-images est une technique permettant la création de modèle 3D à partir de plusieurs photographies numériques. Elle fonctionne suivant le principe de corrélation d'images. La corrélation d'image est la reconnaissance, par un algorithme, de pixels identiques sur une ou plusieurs photos. Ces algorithmes d'analyse d'images permettent d'associer à n'importe quel point d'une photo un point homologue dans une ou plusieurs autres photos. Pour cela, il est essentiel que les clichés présentent des qualités géométriques et photographiques identiques.

-La lasergrammétrie

La lasergrammétrie est la technique par laquelle on crée un modèle 3D à l'aide d'un scanner laser. Ce dernier fonctionne grâce à un capteur laser 3D qui va mesurer la distance le séparant d'un point sur un objet ou un bâtiment. Il existe plusieurs technologies pour déterminer l'emplacement d'un point grâce à un laser : la mesure du temps de vol, la mesure de différence de phase et la triangulation.

Projet tables numériques

Ce projet a pour but de rendre accessible au grand public dans le musée, les manuscrits et les livres de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Cluny. En effet, ils ont été dispersés durant la Révolution, et sont aujourd'hui conservés dans différents endroits de France et ne sont parfois plus accessibles au public du fait de leur grand âge et de leur fragilité.

La présence et la communication autour de la mise en service de ces tables tactiles constitueront un élément central de la redynamisation du Musée d'Archéologie de Cluny à l'échelle du territoire régional et en complémentarité de la visite de l'Abbaye.

J.L. DELPEUCH précise que le Musée a le label Musée de France avec comme condition l'emploi d'un Conservateur ce qui n'est plus le cas actuellement.

M. le Maire pense qu'il y a un temps pour chaque chose mais qu'il est urgent de tenir le délai du 30 novembre afin de ne pas perdre l'opportunité d'une subvention.

P. GALLAND demande quelle est la réflexion sur le Musée, à savoir que l'on ne sait pas in fine s'il ne sera pas repris par le C.M.N. Est-ce urgent d'investir de l'argent dans ce projet alors que le constat est un Musée à l'abandon qui n'attire plus.

Il indique que le projet est très bien fait mais que les estimatifs ne prennent pas en compte les coûts du personnel.

M. le Maire lui répond que le coût de l'agent Récoleur est déjà subventionné, que l'on commencera progressivement et que l'on ne va pas traiter d'un seul coup tous les problèmes.

J.L. DELPEUCH fait la remarque que l'on construit sur du sable.

M. le Maire lui répond que non c'est sur de la pierre.

Il a, par ailleurs, été demandé au Président du CMN de cofinancer une étude sur le devenir du Musée et sur le contenu d'un projet culturel et scientifique pour Cluny.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » autorise M. le Maire à déposer le dossier correspondant et à solliciter les subventions afférentes.

12 – Donation CONSTABLE – contrat de prêt entre la Fondation King Baudoin United States, Inc. et la Ville de Cluny

Giles Constable est né en 1929. Il étudie à Harvard et Cambridge, avant d'y enseigner. Entre 1966 et 1977 il tient la chaire d'histoire médiévale de Princeton, et en 1985 reçoit une chaire à l'*Institute for advanced Study* également à Princeton. Il est l'un des grands spécialistes mondiaux de la religion et de la culture des XI^e et XII^e siècles.

Son travail sur le monde médiéval s'est porté notamment sur la vie et l'œuvre de Pierre le Vénérable, le grand abbé clunisien. Il est également membre de la Medieval Academy of America qui a soutenu l'ensemble des campagnes de fouilles de Conant, que Giles Constable a fréquenté.

Clunisois de cœur, il a acquis avec sa femme et restauré avec beaucoup de soin une maison romane dans Cluny où ils effectuent de fréquents séjours.

Ces liens avec Cluny, scientifiques et amicaux, l'ont conduit à mettre à disposition sa bibliothèque personnelle de travail (une des plus importantes bibliothèques privées au monde sur l'époque médiévale), soit près de 12 000 ouvrages du XVII^e siècle à nos jours, à la Ville de Cluny. Pour des raisons fiscales et juridiques, la

donation se fait par le truchement de la Fondation du Roi Baudoin avec un dépôt de trois ans précédent la donation définitive.

Les ouvrages sont en diverses langues (français, anglais, allemand, italien). Ils comprennent principalement des périodiques, des publications scientifiques, des actes de colloques, des recueils et publications de documents anciens (chartes, cartulaires), des ouvrages patristiques et théologiques, des dictionnaires. Certains sont rares car épuisés ou anciens, et consultables dans peu de bibliothèques publiques.

Ce fonds est une référence pour la recherche sur le monde médiéval et plus spécifiquement sur le fait religieux. Outre sa valeur pécuniaire (la bibliothèque est estimée à 624 886 dollars), ces ouvrages rassemblés pendant plus de soixante ans constituent une ressource exceptionnelle pour les chercheurs européens et internationaux.

Cette donation est une opportunité stratégique pour la ville de Cluny qui a l'ambition de développer à l'échelle internationale l'accueil des chercheurs sur le site. A cette importante bibliothèque répond le projet d'une réserve lapidaire centrale, afin que Cluny devienne un haut lieu de la recherche sur le monachisme, l'art et la culture romans.

La fondation KBFUS (King Baudoin Fondation United States) a signé avec Giles Constable un acte de donation. La solution retenue est d'assortir une convention de prêt à long terme et d'une mise à disposition du fonds à la Ville de Cluny, la Ville de Cluny prenant à sa charge les frais d'assurance et de transport pour le trajet de Princeton à Cluny.

KBFUS est une « public charity » de droit américain, filiale de la Fondation Roi Baudoin (Bruxelles). Son objectif est de faciliter les dons de donateurs américains au profit d'organisations en Europe et en Afrique.

La convention entre KBFUS et la Ville de Cluny est donc dans un premier temps une convention de prêt.

Une première convention a été envoyée en anglais mentionnant une durée de 5 années, jugée insuffisante. Après une renégociation avec KBFUS, la durée est portée à 15 ans avec tacite reconduction. La transformation en don est possible après 3 années de prêt. Il conviendra de lancer la procédure correspondante au moment le plus opportun.

La convention « 5 ans » a fait l'objet d'une traduction certifiée (pièce jointe en annexe).

La nouvelle convention « 15 ans » proposée (version anglaise) a vu ses articles 1 et 10 modifiés dans le sens d'une sécurisation pour la Ville.

P. GALLAND s'interroge si l'on a une idée du coût de l'assurance car il s'agit d'œuvres d'art, de livres précieux uniques.

J.L. DELPEUCH se réjouit que ce projet aboutisse mais regrette que le contexte n'est pas défini et il faut des moyens en personnels en face.

M. le Maire répond qu'il est donc urgent d'attendre pour lancer le recrutement d'un Conservateur car le profil devra tenir compte de beaucoup d'éléments incertains à ce jour.

F. MARBACH demande qui va accueillir les livres et s'occuper de cette bibliothèque.

M. le Maire informe que Giles CONSTABLE veut être présent au déballage et qu'ensuite on trouvera un CDD si besoin mais au moment voulu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » autorise M. le Maire à signer cette convention.

13 – Application exceptionnelle de tarifs « hors salle »

M. le Maire informe l'assemblée que le spectacle « Rires jaunes avec le diable » se jouera au Musée les 10 et 13 décembre 2015. Les tarifs à 14 €, 9 € et 5 € appliqués pour le théâtre seront exceptionnellement appliqués pour cette salle.

Il est précisé que des tarifs spécifiques seront proposés pour des occasions similaires, « hors les murs », dans le cadre de l'examen des tarifs publics 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité », autorise M. le Maire à appliquer exceptionnellement les tarifs du théâtre tels que définis ci-dessus pour la salle du Musée.

14 – Constitution d'un comité de pilotage local sur le schéma directeur d'aménagement global de Cluny

Un COPIL sous la présidence du Préfet de S & L a été lancé en 2014 pour donner suite à l'étude Cité Abbaye. La dernière réunion remonte à un an. Le changement de Préfet et l'actualité des intercommunalités n'ont pas facilité la poursuite du travail alourdi par l'augmentation du nombre de participants.

Le Préfet actuel veut redonner une dynamique à cette opération en intégrant « l'état régional » et en réduisant le tour de table.

L'aménagement global de Cluny ne se limite pas à l'étude Cité Abbaye et la création d'un COPIL local devient opportune pour débattre des projets à venir et en cours.

Pour ne pas multiplier les réunions, le COPIL peut s'appuyer sur 3 commissions municipales :

- Urbanisme et grands projets
- Economie – Commerce – Artisanat
- Tourisme – Culture et Patrimoine

Pour ne pas alourdir la commission et respecter les équilibres le nombre de participants sera limité à 14.

10 pour la majorité

Henri BONIAU qui assurera la Présidence

Bernard ROULON – Maurice GAUDINET – Jean-Yves RENON – Claude TAIEB – Véronique PETIT-SOARES – Jean-François LAURENT – Claire MATRAT – Michelle TERRAZ et Patrick RAFFIN.

3 pour Cluny terre d'avenir

Frédérique MARBACH – Alain GAILLARD et Claude GRILLET

1 pour Cluny dans le bon sens

Paul GALLAND

Suivant les sujets abordés, le Président pourra inviter les structures ou personnes concernées

M. le Maire souhaite 1 réunion de travail un mercredi soir par mois, la première se fera le 25 novembre à 19 h 30. Trois sujets seront à travailler, à savoir, le stationnement, le GIP Haras sous une forme allégée et l'avenir du Musée avec une reprise du dossier Cité-Abbaye.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » autorise M le Maire à constituer le Comité de Pilotage local sur le schéma directeur d'aménagement global de Cluny tel que défini ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 h 20.

